



St VINCENT DE BARBEYRARGUES

BULLETIN N°87

Février 2021

Le mot du Maire

Chaque année, depuis des décennies, le maire, avec son conseil municipal et l'ensemble des employés municipaux, vous écrit et vous rassemble pour vous présenter ses vœux. Cette nouvelle année, comme celle que nous venons de vivre, sera sans doute une année encore particulièrement éprouvante et nous savons tous que bon nombre de difficultés sont devant nous. Cette pandémie fait des ravages dans le monde entier et en France où déjà 80000 de nos concitoyens ont perdu la vie. Dans ce contexte, comment vous souhaiter une bonne année, quand nous savons que les vaccins tardent à arriver, que le virus du Covid cherche à s'adapter pour mieux nous nuire, que beaucoup d'entre nous se retrouvent dans des situations difficiles ? Comment vous souhaiter nos meilleurs vœux, quand nous voyons que nos relations sociales, nos liens professionnels, familiaux et amicaux sont stoppés par la barrière de la distanciation physique et du couvre feu ?

Heureusement tout n'est pas sombre, notamment ici à Saint-Vincent, où nous avons la chance de vivre dans un cadre préservé. Le marché du jeudi soir s'est étoffé de quelques commerçants. Il est devenu en quelques semaines un véritable lieu de rencontres et d'échanges en plein air. Quant à la fibre, elle poursuit son déploiement, l'enfouissement des lignes route de Prades va bientôt commencer et dans quelques semaines nous testerons l'extinction de l'éclairage de nuit.

Pour l'heure, je peux seulement vous souhaiter de garder espoir pour que cette année soit celle où nous aurons fini par vaincre la pandémie, où nous nous serons retrouvés tous ensemble sur l'esplanade pour jeter nos masques et s'étreindre à nouveau...

En attendant ces jours meilleurs, prenez soin de vous et de vos proches et continuez à respecter les règles sanitaires.

Bien amicalement,

Frédéric CAUSSIL

Maire de St Vincent de Barbeyrargues

Le samedi 20 décembre, comme tombés du ciel, 78 colis sont arrivés chez nos anciens Vincenots étonnés. Les producteurs locaux avaient fourni ce qu'il fallait pour garnir la caisse marquée du logo de St Vincent : vin, miel, pâté de sanglier, chocolat, biscuits (muscadettes ?) de Nath', fromages, ainsi qu'un « magnet » reprenant les coordonnées de la mairie. Des « petites mains » (merci à Caroline et Coline venues en renfort) ont transformé la salle du conseil de la mairie en atelier, pour confectionner les colis. Les conseillers municipaux livreurs ont pu ainsi souhaiter de bonnes fêtes, partager un moment chaleureux et des nouvelles du village, avec les « plus de 70 ans » qui avaient été privés de sortie de printemps pour cause de confinement. Excellent accueil, sourires, regards pétillants, une vraie joie de part et d'autre.

Puissions-nous inventer au cours de l'année nouvelle, diverses occasions d'échange et de solidarité, qui font du bien à tous !

La commission sociale



Chers parents,
En ce début d'année, l'équipe de l'APE souhaite vous adresser ses meilleurs vœux pour 2021 !



Nous souhaitons également vous dire un grand merci pour votre mobilisation sur la vente de chocolats, de sapins et de calendriers !!!
☐☐☐

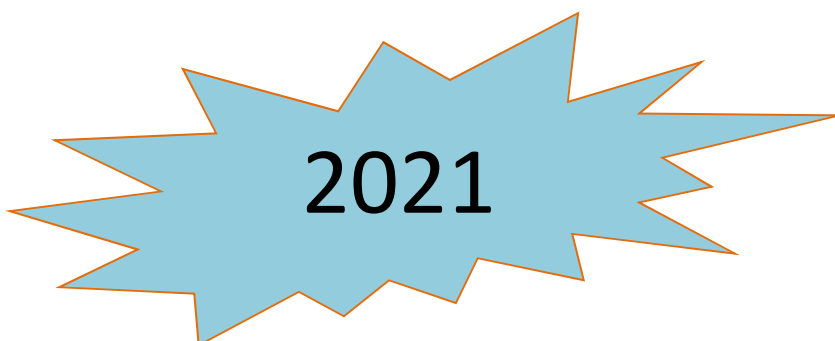
En ce qui concerne les calendriers, le site sur lequel nous avons passé commande ayant été fermé pendant les vacances de Noël, nous n'avons pu la valider qu'en début d'année... Aussi, nous vous remercions de votre patience et sachez que vous les recevrez à la fin du mois.

Les beaux bénéfices de ces ventes ont permis d'offrir aux enfants un bon et gros goûter (cofinancé par la Mairie) le vendredi avant les vacances, ils ont également permis au Père Noël de gâter chaque classe !

Pour les projets 2021, nous sommes toujours en contact avec "[Le savant fou](#)" pour offrir, dès que les conditions nous le permettent, un spectacle explosif à nos enfants, ainsi que la [fanfare Bakchich](#) pour organiser le carnaval ☐ Enfin, nous sommes impatients de participer au financement des sorties scolaires qui seront programmées par les enseignantes dès que la situation sanitaire le leur permettra. Sachez que nous sommes toujours disponibles pour d'éventuelles idées, soit de vive voix, soit dans la boîte APE, dans laquelle vous pouvez glisser des remarques et des suggestions.

Nous vous tiendrons informés de la réalisation de ces projets dès que possible.

A bientôt.
L'équipe de l'APE





Un excellent repas de fin d'année a été servi à la cantine, par de gentils lutins...

Terrine de saumon

Délice de confit de canard et son duo de patate douce et butternut

Bûche pâtissière de Noël au chocolat

Clémentine et père Noël en chocolat

Une joyeuse ambiance a régné dans la salle de la cantine, et ce fut une belle préparation aux fêtes de fin d'année...



Un nouveau « food- truck » est venu se joindre aux autres exposants du marché du jeudi, sur l'esplanade. Celui des « Acras de Lolo », qui propose de la cuisine antillaise. Il sera bientôt rejoint par un fromager et un maraîcher...

De quoi se concocter d'excellents repas en ces périodes de couvre-feu et de fermeture de restaurants...

De plus, ils ne refusent jamais de faire goûter leurs produits...

Un cendrier a été installé par Damien (Employé municipal) et son stagiaire Ulis sur le terrain de boules



ENVIRONNEMENT



La plaie des lingettes nettoyantes jetables

La lagune d'épuration des eaux de notre commune est régulièrement malmenée par des apports de lingettes jetables qui obstruent les grilles et les pompes. Le résultat ne se fait alors guère attendre, avec l'émission d'odeurs particulièrement désagréables pour le voisinage.

Il est bien dommage que ce dispositif d'épuration, dont les données d'analyse des eaux collectées en aval montrent qu'il fonctionne remarquablement bien, voit son fonctionnement entravé par ces déchets négligemment jetés dans les toilettes. Cela représente également un coût pour la communauté, puisque le matériel en place va devoir être reconfiguré pour faire face à ces quelques lingettes intempestives, jetées en des endroits inopportuns. (Rappelons que la Communauté de Communes a la compétence « Eaux usées »).

Chaque habitant consommant en moyenne 34 kg de lingettes par an, il est certes heureux que toutes ne terminent pas dans les canalisations communales. Mais il en suffit de quelques-unes pour les obstruer puisque, imprégnées de produits désinfectants et de nature textile, elles ne se décomposent pas dans l'eau, contrairement au papier toilette. À la place de ces lingettes jetables, il existe aussi des éponges, des serpillères, ou même des lingettes réutilisables et lavables. Elles sont aussi efficaces mais génèrent nettement moins de déchets. Alors pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ?

Photos prises à la lagune de St Vincent...



ENVIRONNEMENT

Les écoliers deviennent désormais des acteurs de la plantation d'arbres au sein de notre village

L'environnement de demain est, nous le savons, dans les mains des enfants d'aujourd'hui. Or, c'est durant l'enfance qu'on est le mieux disposé à nouer des liens forts avec le vivant. C'est à cet âge qu'on prend le mieux conscience de la nécessité de préserver des espaces de cohabitation entre les humains et les autres êtres vivants.

C'est à ce titre que le 14 janvier, une plantation a été réalisée par les écoliers de notre village, élèves de la classe de Mme Brémaud (grande section, CP et CE1). Cette opération initiée par la municipalité visait non seulement à arboriser davantage la butte de l'esplanade, mais aussi et surtout, à permettre à de jeunes enfants d'être les acteurs et les protecteurs de leur environnement.

Par groupes de trois, équipés de seaux, de pelles et d'une motivation extraordinaire, les enfants ont procédé à l'installation de dix arbres, soit trois cyprès de Provence, trois frênes du Midi et quatre érables de Montpellier. Ils ont participé au rebouchage, à la plantation proprement dite, à l'arrosage et au paillage.

Les trous de plantation ont été creusés par Damien Contesti, employé municipal. L'animation a été assurée par Paul Nougaret, conseiller municipal. La joie, la bonne humeur et la convivialité ont dynamisé ce temps privilégié qui, selon le souhait de tous les participants, gagnerait à être renouvelé l'an prochain.

Paul Nougaret et Jacques Tassin

(Photos B. Pallarès)



ENVIRONNEMENT



Jardins partagés de Prades-le-Lez et SARE (pays Basque) (Photos Paul Nougaret)

Plébiscite pour la mise en place d'un jardin partagé

Début janvier, un questionnaire vous a été adressé afin de connaître votre avis sur la création d'un jardin partagé dans notre commune : 61 questionnaires nous ont été retournés complétés, soit plus de 17 % des foyers. Plus de 83 % approuvent la mise en place d'un tel lieu de convivialité.

Ceci témoigne d'un fort désir de partage social. La perspective de « rencontrer d'autres habitants du village » vient en tête des motivations (83 % des réponses). Les autres pôles d'intérêt sont « la découverte des pratiques de production » (79 %), « l'accompagnement de la mise en place d'un lieu convivial » (62 %) et, dans une moindre mesure, « l'approfondissement des connaissances et des savoir-faire » (56 %). Les motivations relèvent donc d'abord d'un désir de convivialité active.

La vocation « expérimentale » de ce jardin prime puisqu'elle apparaît dans 48 % des réponses, que suivent ensuite les vocations « pédagogique » (46 %) et « productive » (40 %) et, d'un peu plus loin, la vocation « démonstrative » (31 %). À vos yeux, il s'agit donc d'expérimenter des pratiques tout en partageant des savoirs, ceci dans l'espoir légitime de bénéficier d'une récolte.

Vous vous présentez plutôt comme des débutants (65 % d'entre vous) ou des amateurs (40 %), une seule personne ayant coché la case « niveau d'expérience confirmé ». Mais l'intelligence collective jouera puisque vous êtes 16 à désirer vous impliquer dans l'association qui gèrera ce jardin en partenariat avec la municipalité. Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce projet.

L'équipe « Jardin partagé »



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2020

Ouverture de séance à 18 h

Présents : Mr Frédéric CAUSSIL, Mr Antoine SAUVAIRE, Mme Lucie GOT, Mr Michel PRONOST, Mme Christine CREPON, Mme Annie SAUVAIRE, Mr Paul NOUGARET, Mr Jean-Christophe DUPOUX, Mme Fanny BOUYS, Mme Sophie BAZIN, Mme Valère CACHEUX, Mr Michel GARCIA, et Mr Jacques TASSIN.
Arrivée à 18 h 25 de Mme Aline CHAMPSAUR.

Absents : Mr Bruno PALLARES (procuration donnée à F. CAUSSIL).

Mme COUDOUGNAC, secrétaire de mairie, est présente.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe DUPOUX .

Conseil municipal à huis clos en raison des consignes de sécurité sanitaire.

🔗 **Point N° 1 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 16 Novembre 2020** : Monsieur TASSIN indique que certains points du compte-rendu ne sont pas assez explicites et ne justifient pas la décision du Conseil Municipal au niveau du vote. Il voudrait que soit rajouté : au point n°5 : Transfert qui signifierait une perte de compétence allant contre l'intérêt présumé de la commune ; au point n°17 : la création d'un lotissement multi-activités de 24 hectares sur la commune de Saint Clément de Rivière- « aménagement gagnant sur des terres agricoles ».

Le compte rendu du Conseil Municipal est approuvé au nombre de

VOTE POUR : 14- ABSTENTIONS : 0 - CONTRE : 0

🔗 **Point N° 2 : Budget 2021 – ouverture des crédits d'investissement** : Dans l'attente de l'adoption du budget 2021, la commune peut, par autorisation de son Conseil Municipal et suivant les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rapportées ci-après, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

VOTE POUR : 14- ABSTENTIONS : 0 - CONTRE : 0

🔗 **Point N° 3 : NEXITY FONCIER SNC** : La société NEXITY FONCIER SNC a retiré ses recours contentieux à l'encontre de la commune contre le refus de délivrance des permis d'aménager et ce, après avoir été reçus en Mairie pour échanger sur le nouveau permis d'aménager le secteur de Garaste. Dans le cadre de l'aménagement, une cession sous forme de dation en paiement doit être effectuée entre la commune, propriétaire de la parcelle AE 16, sur laquelle est prévu le bassin de rétention des eaux pluviales et l'implantation de la pompe de relevage des eaux usées du lotissement et NEXITY par un lot constructible classé en primo-accédant et/ou logement social.

Le Conseil Municipal valide le défrichement de la parcelle AE16 et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel reprenant ces termes, et à effectuer les démarches administratives et notariales nécessaires à la réalisation de la dation en paiement.

VOTE POUR : 12- ABSTENTIONS : 2 - CONTRE : 0

Cession à titre gratuit par un administré d'une partie de son terrain correspondant environ à 147 m² et représentant un espace vert au bord du domaine public. Cette parcelle représente l'emplacement réservé n°8-c au PLU de la commune : Élargissement du chemin des Crouzettes à 8 m d'emprise.

VOTE POUR : 14- ABSTENTIONS : 0 - CONTRE : 0

🔗 **Point N° 5 : CCGPSL : Programme de voirie 2021**: Dans le cadre de la mutualisation des travaux de voirie 2021, il a été demandé aux services de la CCGPSL de chiffrer les travaux de reprise de la voirie du Chemin de Garaste. Ces derniers s'élèveraient à la somme de 17 862,60 € HT.

Pour pouvoir lancer le marché des services du GPSL, le Conseil Municipal valide une tranche mini-maxi de 15 000 € à 20 000 € HT pour le montant des travaux que la collectivité est prête à engager. Il s'en suivra un groupement de commandes et une autorisation de signature du marché au cours du 1^{er} trimestre 2021 puis une réalisation des travaux à compter de mai 2021.

VOTE POUR : 14- ABSTENTIONS : 0 - CONTRE : 0

Arrivée de Mme Aline CHAMPSAUR, le nombre de votant évolue de 14 à 15 élus.

🔗 **Point N° 6 : CCGPSL : Abandon de la DUP de la source de la Fleurette :** Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PRONOST en charge du dossier. Ce dernier explique qu'il y a cinquante ans, une décision a été prise pour l'exploitation de la source de la Fleurette et la fin d'exploitation date d'une quarantaine d'années. Pour que la CCGPSL accepte d'abandonner la DUP de la Fleurette à la commune, il faut délibérer pour accepter l'annulation de la DUP. Quand elle sera annulée, la CCGPSL rétrocèdera à la commune la parcelle et la source de la Fleurette. La commune devra donc à son tour faire une demande d'exploitation de la source. Le matériel est hors service et actuellement la capacité en eau est faible. Dans le cadre de la récupération de la source de la Fleurette par une cession du GPSL à la commune de la parcelle cadastrée section AD n°15 de 9 515 m², le Conseil Municipal accepte la procédure d'annulation de la DUP de la source de la Fleurette car un accord est intervenu entre la ville de Montpellier et la CCGPSL sur l'approvisionnement en eau.

VOTE POUR : 15- ABSTENTIONS : 0 - CONTRE : 0

🔗 **Point n° 7 : CCGPSL : demande de fonds de concours :** Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 novembre 2020, il a été accordé l'acquisition de parcelles en espace boisé classé. La Commune, en achetant ces parcelles d'un montant de 16 135,20 € peut bénéficier de l'obtention d'un fonds de concours du GPSL correspondant à 50% du montant global, soit 8 067,60 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande auprès du GPSL.

VOTE POUR : 15- ABSTENTIONS : 0 - CONTRE : 0

🔗 **Point N° 8 : Bail administratif avec Mr COUTON :** Suite à la cessation d'activité de Monsieur BONNET de l'ancien restaurant « Pizz& Grill » en bordure de la RD17, il a été convenu de louer par bail administratif d'une durée de 6 années à Monsieur COUTON pour son activité de vente de fruits, légumes et produits régionaux. Il a été arrêté qu'un montant de loyer annuel de 2 280,00 € soit 190,00 € de loyer mensuel. Le Conseil Départemental a été sollicité pour obtenir les conditions d'exploitation du site qui se trouve à proximité de la route départementale RD17. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail et à valider le nouveau loyer. Il sera demandé à Monsieur COUTON si c'est possible de venir les jeudis soirs au marché pour la vente de fruits et légumes.

VOTE POUR : 15- ABSTENTIONS : 0 - CONTRE : 0

🔗 **Informations :**

- Lancement de l'application Flash-info.

Cette application en ligne permet à l'ensemble des concitoyens d'accéder aux informations des autres communes de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup.

Questions diverses :

- **Commission urbanisme :** Monsieur SAUVAIRE fait un rappel de la procédure de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.
- **Information sur les chantiers à venir :** Monsieur le Maire propose de désigner des élus pour le suivi des chantiers à venir, ainsi il est proposé :
 - Nexity : Mr Michel PRONOST
 - Atelier technique : Mr Michel GARCIA
 - Les Vignes de Justin GGL : Mr Frédéric CAUSSIL / Mr Bruno PALLARES
 - Rambier : Mr Michel GARCIA / Mr Michel PRONOST
 - Les sanitaires des écoles : Mr Antoine SAUVAIRE / Mme Lucie GOT.
- **Contentieux :** Monsieur le Maire explique que deux contentieux ont été perdus par la commune (VAUDEL et GREFF) et que cette dernière est condamnée à délivrer les autorisations d'urbanisme et à payer à chacun la somme de 2 000 €.
- **Point sur la zone d'activités :** Monsieur CAUSSIL indique avoir reçu Mr BATAILLE, gérant de la société MMR, pour son activité de concassage sur la zone du Patús.
- **Prochain Conseil Municipal :** Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Lundi 25 janvier 2021.
- **Informatisation école :** Mme GOT informe l'assemblée que le projet d'informatisation de l'école de Saint Vincent a été retenu et que l'Etat subventionne les travaux à hauteur de 50 %.

Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2021

Présents : Mmes C. CRÉPON, S. BAZIN, V. CACHEUX, Annie SAUVAIRE ; Mrs F.CAUSSIL, B. PALLARÈS, Antoine SAUVAIRE, M. PRONOST, P. NOUGARET, M. GARCIA, J. TASSIN.

Sont absents - excusés : L. GOT (procuration donnée à F. CAUSSIL), F.BOUYS, A. CHAMPSAUR, JC. DUPOUX (arrivé à 18h25)

Secrétaire de séance : Michel GARCIA

Compte tenu des circonstances imposées, par la présence du virus, le Huis-clos est mis au vote. **Approuvé à l'unanimité**

Point n°1 : **Compte-rendu approuvé à l'unanimité**, après une remarque de Jacques Tassin, concernant la non parution du CR, dans le Bulletin Municipal papier, du mois de Novembre. Il faut veiller à ce qu'il y figure systématiquement !

Point n°2 : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une délibération relative à la non-opposition du transfert de ses pouvoirs de police spéciale à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL) n'était pas nécessaire. Aussi, Monsieur le Préfet demande le retrait de cette délibération. **Approuvé à l'unanimité.**

Point n° 3 : La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup demande notre avis sur le "pacte de gouvernance". Discussion pour connaître l'incidence pour notre commune. Elle s'avère nulle. **Vote : 10 pour 2 abstentions**

Point n°4 : Antoine Sauvaire demande à intégrer la commission "Vie du Village". Il explique que la commission urbanisme traite certains sujets qui peuvent être évoqués en commission Vie du Village. Il évoque notamment un projet qui lui tient à cœur : faire l'inventaire détaillé et expliqué des différents monuments du village. **Vote pour à l'unanimité**

Point n° 5 : Contentieux concernant des problèmes d'eaux pluviales avec un administré de la commune. Autorisation, pour le Maire, d'ester en justice. **Vote pour à l'unanimité**

Point n°6 : Il convient d'adhérer à un groupement de commandes pour des véhicules électriques neufs ou d'occasions, piloté par le Syndicat Hérault Energies, pour la somme de 100€. Cette adhésion nous permettra, si nous souhaitons acheter un, ou des, véhicules électriques, de bénéficier de réductions très importantes. Michel Pronost, qui propose cette adhésion, a recueilli, auprès de commune comme Viols le Fort, par exemple, des renseignements très positifs, concernant le type de véhicule, et les avantages financiers, apportés par cette adhésion. **Vote pour à l'unanimité.**

Point n°7 : Lancement de la procédure adaptée d'appel d'offres pour la réfection des sanitaires de l'école, dont le projet a été adopté au Conseil Municipal du 26 Décembre 2019. **Vote pour à l'unanimité.**

Point n°8 : Concernant le projet de nourriture Bio à la Cantine Municipale. Il convient de résilier l'ancien contrat et de lancer l'appel d'offres.

Il est évoqué le résultat très positif du sondage, lancé auprès des parents d'élève. Sur ce sondage il était évoqué le fait que, ceux qui ne répondaient pas étaient consentants. Les résultats sont très enthousiasmants ! 91% d'avis favorables au projet ; 74% d'approbation du barème d'augmentation des tarifs, en fonction du quotient familial, proposé par l'équipe municipale. **Vote pour à l'unanimité.**

Point n° 9 : Concernant les travaux à réaliser par l'ONF pour l'accueil du public sur le domaine forestier de la commune. Fourniture et pose de panneaux de signalisation, de panneaux de police, de panneaux explicatifs de la flore, ainsi que d'un ensemble table/bancs de pique-nique en bois. **Devis accepté par 11 voix pour et 1 abstention.**

Point n°10 : Monsieur le Maire demande à Madame CACHEUX, qui s'exécute, de bien vouloir quitter la salle pour qu'elle ne participe pas aux débats ni au vote du sujet à l'ordre du jour. Il est proposé de mettre fin à la mission d'architecte conseil, de Mr Lapostat, pour la réalisation d'une étude d'aménagement de l'esplanade. Aussi, cette procédure a été négociée et acceptée par Monsieur LAPOSTAT afin de l'indemniser à la hauteur du travail produit. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole de clôture de cette affaire **Vote pour à l'unanimité.**

Questions diverses : Est évoqué, par Antoine Sauvaire, le projet d'aménagement du puits de la rue des écoles. Demande d'autorisation de faire faire des devis. **10 voix pour, 2 abstentions.**

Le conseil municipal se termine par la présentation du travail du groupe "Charte", qui a pour but d'engager une réflexion sur le devenir de la commune, et de proposer une méthode, pour être le plus opérationnel possible. Une réunion de travail en présence de tous les élus, dédiée à cette réflexion, est prévue le 4 Mars à 17h.

Séance clôturée à 20 h 20.

INFORMATION MUNICIPALE

Il reste quelques chaises « vintages » disponibles en mairie ... Se renseigner à l'accueil...Prix attractif...



« Les grands travaux »



Les travaux du nouveau lotissement (privé) ont commencé, sous l'égide de l'entreprise GGL. Gageons que de nouveaux habitants viendront bientôt nous rejoindre au village, apportant peut-être un nouveau dynamisme, de nouvelles idées, des enfants à l'école, de nouveaux talents ? Talents dont le village n'est d'ailleurs pas dépourvu...

Préparons-nous à les accueillir.



COUP DE POUCE

Bonjour,

L'association " COLLECTIF DES GARRIGUES" participe à une campagne de vote pour un budget participatif qui permettra à leur projet : **CROQUONS LA GARRIGUE** d'être subventionné par la Région Occitanie. Ce projet est réalisé en partenariat avec deux autres associations : [Pic'assiette](#) et la [MRF des Garrigues](#) (c'est elle qui a déposé le dossier).

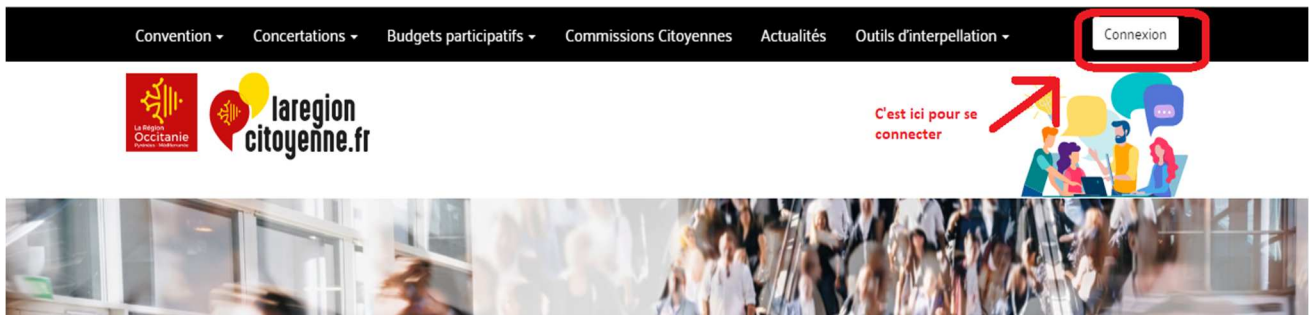
Vos voix sont bienvenues pour soutenir ce projet.

Si vous souhaitez plus de détails vous pouvez joindre Amélie par mail : amelie.nespoulous@gmail.com

Merci pour l'association,

CROQUONS LA GARRIGUE est présenté en détail sur la page de notre campagne dont voilà le lien : <https://jeparticipe.laregioncitoyenne.fr/projects/budget-participatif-alimentation-2020-occitanie/collect/depot-des-candidatures/proposals/degustons-la-garrigue> Notre objectif est de faire valoir une alimentation locale, saine, quotidienne et durable.

Seuls les habitants d'Occitanie peuvent prendre part au vote, petite contrainte, il faut au préalable vous connecter :



Menu en haut de la page : **Budgets participatifs**

Puis : **Vos solutions pour une alimentation durable**

Projet : **CROQUONS LA GARRIGUE**

Pour discuter autour de ce projet (et montrer ce que ça peut donner), nous organisons une soirée en live grâce à l'outil ZOOM. Tous les mois, nous proposerons une rencontre de 45 min / 1 heure pour faire le focus sur un aliment, un producteur, une recette... propre à notre territoire de garrigues.

pour vous connecter >> [cliquez ici](#) << le jour J



>> [Cliquer ICI pour voir notre vidéo de présentation](#) <<

Merci beaucoup pour votre soutien !!!

A bientôt, ---

Amélie Labbé

COUP DE POUCE

Un habitant du village, père d'un enfant scolarisé à l'école, recherche :

- **un emploi** dans le domaine du bois (menuiserie, charpentes, etc...)
- **un logement** sur le village. Il est tout à fait favorable à une formule d'entraide, du type « aide à une personne seule ou âgée ». Pourrait donc partager un logement avec une personne, à qui il rendrait de menus services.

Merci de le contacter au : 06 28 35 80 00

Ou par mail à : travaildubois34@hotmail.fr

La solidarité et l'entraide doivent rester des valeurs sûres en ces temps difficiles...

Bonjour,

Je cherche un local de stockage sec et sécurisé à St Vincent de B. pour y entreposer des meubles, des motos, des pièces mécaniques et des outils. De 15 à 50m², si vous avez une remise vacante, une grange, un garage...je suis intéressé. Budget à fixer en fonction de la surface.

Contact

Gauthier
06.40.70.54.43

Cordialement,

Gauthier D





CLUB DE TENNIS MUNICIPAL
de
St VINCENT DE BARBEYRARGUES



•Le Tennis est toujours en activité puisque plusieurs personnes sont inscrites, et jouent régulièrement sur le cours.

•Pour qu'un Club fonctionne bien, comme nous l'avons connu autrefois, il est nécessaire que des volontaires s'en occupent via un conseil d'administration et un bureau, élus lors d'une Assemblée Générale comme pour toute Association.

Or beaucoup de ces élus sont partis de St Vincent, ou pour des raisons diverses ne jouent plus au tennis.

Il n'y a plus eu, depuis de nombreuses années, d'Assemblée Générale. Nous avons l'intention de relancer ce plan administratif.

•Avant de fixer une date pour l'AG et de lancer les convocations, nous aimerions que les personnes qui souhaitent s'investir dans ce projet nous contactent.

•Une association sportive est un des éléments clés d'un village, pour son animation et ses contacts humains...

Mail à adresser soit à :

Claude Delavoie : claudel489@orange.fr

ou à

Bruno Pallarès : bruno.pallares@free.fr

Faites vivre
l'association

Par ailleurs, en raison du confinement en Novembre, de la pluie en Décembre et du couvre-feu actuel à 18h, le moniteur de tennis Thomas Tertre a pris beaucoup de retard sur les cours proposés aux enfants de l'école de St Vincent. En accord avec le, et sur la demande du, club de Prades, ces courts seront rattrapés durant les vacances scolaires de Février, aux horaires habituels. Le moniteur a du consulter les enfants pour connaître leurs disponibilités et prévoir les cours en fonction.

Horaires prévus : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h30 à 18h

Valérie, votre esthéticienne à Douce Attitude

"Je suis heureuse de vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année. Des vœux d'amour et de joie à savourer chaque jour. Je vous souhaite le meilleur dans tous les domaines de votre vie pour vous et ceux qui vous entourent. 2020 restera dans les mémoires bien sûr mais pour moi, ce sera surtout l'année de la solidarité et pas uniquement du Covid. J'en profite pour remercier sincèrement la mairie qui m'a tendu la main et m'a apporté une aide indispensable pour traverser les étapes difficiles du confinement.

Je n'oublie pas aussi tous les habitants de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues et votre présence chaleureuse. La période de Noël a été ainsi un véritable cadeau pour moi avec vos visites, vos sourires et votre soutien.

Enfin, 2020 a été malgré tout une belle expérience. Car j'ai reçu beaucoup d'attentions et de témoignages de reconnaissances. Et, je vous l'avoue : cela m'a réchauffé le cœur et me donne la force et l'optimisme pour accueillir 2021. Je me suis promis de vous accompagner tout au long de cette nouvelle année. Et, grâce à vous, je suis sereine et garde le sourire pour l'avenir de Douce Attitude, votre institut ! "



ENTRAIDE-VINCENOTE favorise l'entraide et le partage.

Besoin d'un covoiturage ? Des objets à donner ? Besoin d'emprunter un outil ? Besoin d'information sur les artisans ou autres domaines ? Besoin d'avis de bricolage, de jardinage ? Annoncer un évènement ou une activité sportive ? Besoin de cours particuliers ? Rechercher ou donner des animaux ?

Basé sur l'email, ce système ENTRAIDE-VINCENOTE permet d'échanger des services, des objets, des informations entre habitants de St Vincent. L'idée est de s'entraider, créer du lien social, sans but lucratif, sans vouloir remplacer les artisans ou professionnels.

Une fois inscrit, vous recevrez les demandes/propositions des autres habitants de St Vincent par mail. Soit vous répondez directement à l'expéditeur, soit vous supprimez le message. Et si vous avez un besoin, il suffit d'envoyer un email. Vous seul recevrez la réponse.

Pour s'inscrire, envoyez une demande par mail à cette adresse : sympa@framalistes.fr avec dans l'Objet du mail: SUBSCRIBE entraide-vincenote.



ENTRAIDONS-NOUS

Dans le même ordre d'idée, la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup (CCGPSL) a confié à quelques villages de la Communauté un **broyeur de végétaux**, pouvant être utilisé, sous la responsabilité des communes concernées, par leurs ressortissants.

Peut-être St Vincent pourrait-il candidater pour être « dépositaire » d'un tel matériel, si l'utilité s'en trouve avérée ?

C'était un internat pour enfants situé en lisière d'une magnifique et immense pinède. Les cours de sciences étaient particulièrement appréciés des élèves car ils se passaient toujours en pleine nature. Un jour, la petite classe récupéra sous les grands pins un ourson abandonné par sa mère. Il devint vite la mascotte de l'école mais des précautions avaient été prises : les dents avaient été limées et les griffes enlevées. L'ours grandit et devint une force de la nature. Il était d'un caractère paisible et n'aurait jamais fait de mal à personne. Sauf qu'un animal sauvage même bien apprivoisé reste dangereux et notre ours se mit un jour dans l'idée de se fabriquer des griffes. Il choisit les aiguilles d'un pin de l'Himalaya et se les enfonça dans les doigts. Fier de sa nouvelle arme, il fonça sur les enfants et se mit à griffer à tour de pattes... personne ne fut blessé fort heureusement. Vous vous demandez pourquoi ? Et bien figurez-vous que le pin a des aiguilles non piquantes, très souples, très douces, contrairement à celles du sapin ou de l'épicéa.

Prudence étant mère de sûreté, l'ours fut confié à un zoo et fit la joie de tous les visiteurs.

Texte : J.P DUGARIN



Dessin : B.Pallarès

Cette rubrique est la vôtre. Vous pouvez déposer dans la boîte prévue à cet effet dans le hall de la mairie, toute suggestion ou commentaire, nous nous efforcerons d'y répondre.

Ainsi nous vous remercions de contacter ceux qui déposent une requête comme celle-ci, qui concerne plus une association que la mairie...

Pour s'occuper un peu de nos anciens remettre au goût du jour des petites marches en groupes de 5 ou 6 personnes. En effet avec le confinement beaucoup de nos parents se sentent engorger physiquement.
Lydie HATOH

Par contre, des jeunes du village demandent la construction d'un « Skate Park »...

Nous savons que le village voisin (ASSAS) a prévu d'en réaliser un sur le stade de foot-ball actuel... Peut-être ces jeunes pourraient-ils aller contacter la mairie d'ASSAS ?

Nous restons à leur disposition, si nécessaire...

Dernière minute : un fromager vient de rejoindre le marché du jeudi (sur l'esplanade, dès 16h). Il sera suivi début Mars par un maraîcher qui proposera du BIO...Nous aurons l'occasion d'en reparler...

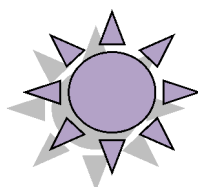


Cette année, pour soutenir le financement des projets scolaires, l'APE (association des parents d'élèves) s'est lancée dans la confection de calendriers en lien avec le thème de l'école : les animaux. Les enfants nous ont envoyé des photos de leurs animaux de compagnie ou d'animaux qu'ils adorent, nous avons réalisé un montage par classe, cela donne 3 modèles de calendriers :



Il vous reste encore 11 mois pour profiter de ces beaux visuels, ils sont vendus **4€** et l'ensemble des bénéfices sera au profit des enfants de l'école.

Si vous souhaitez en acheter un, merci de vous rendre à la bibliothèque du village, ils vous y attendent...



INTERCOMMUNALITE

La Commune est en train de s'équiper d'une application d'alerte téléphonique. Toutes les informations seront données dès que possible sur le site du village. Pour le moment, les frais sont pris en charge par la Communauté de Communes...



UN SERVICE LOCAL D'UTILITÉ PUBLIQUE

Mutualiser l'information locale de plusieurs sources officielles dans un canal de communication commun permet à la population de mieux s'organiser, mieux réagir, mieux se protéger. C'est le caractère local et officiel de l'information, diffusée en temps réel, qui déclenche dans la population un intérêt personnel.

CRÉER UN LIEN AVEC LA POPULATION

Pilotée par les Mairies « Info-Flash » anime la vie locale et permet les collectivités territoriales et les services de l'Etat de garder un lien avec la population.

UNE SOLUTION RAPIDE, ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Info-Flash diffuse les informations en temps réel et permet d'intégrer aux messages des images, des vidéos et des documents au format PDF. C'est une solution financièrement peu coûteuse pour les collectivités locales et gratuite pour les utilisateurs.

PCS

GEMAPI



Communauté de Communes - Communauté de Communes - Communauté de Communes

C'est à St Vincent...



Photo A.Coudougnac

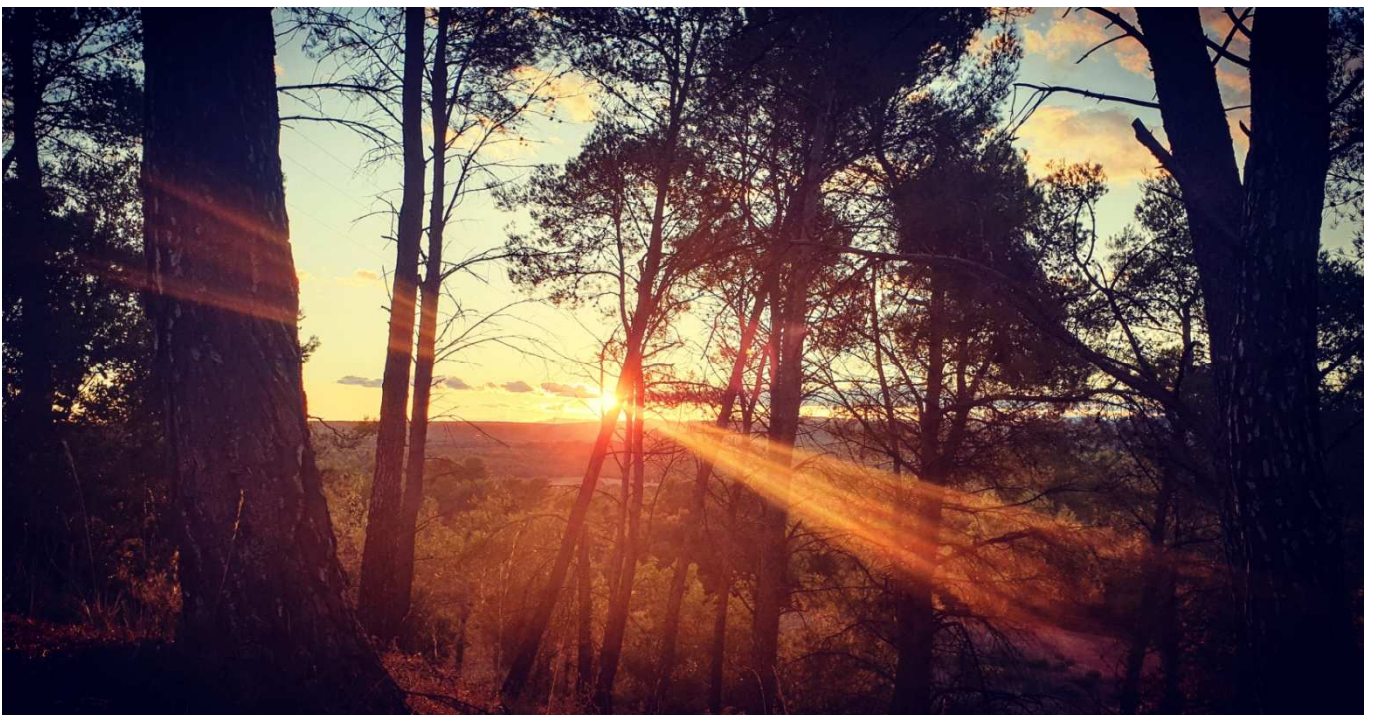


Photo Stéphanie Touret

LE BULLETIN

Direction de la publication :

Bruno PALLARÈS, Frédéric CAUSSIL

Rédaction : Bruno PALLARÈS



Mairie de St Vincent de Barbeyrargues

88 Rue des Ecoles

34730 St Vincent de Barbeyrargues

Tél : 04.67.59.71.15

mairie.st.vincent@wanadoo.fr

site : www.saintvincentdebarbeyrargues.fr

Secrétariat de Mairie ouvert au public

Du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures

BLOC NOTES :

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les Françaises et les Français **nés en Avril, Mai ou Juin 2005** sont tenus de se faire recenser en Mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Doivent être régularisés les jeunes filles et les jeunes gens omis, nés avant le mois de Septembre 2004.

En cette période de crise sanitaire du coronavirus COVID-19, nous demandons à toute personne concernée de se recenser via le site www.majdc.fr

Vous pouvez aussi télécharger directement sur le site internet de la commune www.saintvincentdebarbeyrargues.fr la notice individuelle à compléter, dans l'onglet « Démarches » puis « Etat Civil » puis « Recensement militaire – JDC ». Vous pourrez ensuite la retourner par mail à la Mairie à l'adresse suivante : mairie.st.vincent@wanadoo.fr accompagné des scans des justificatifs suivants : livret de famille, carte d'identité recto/verso et justificatif de domicile.

L'attestation de recensement vous sera remise directement dans votre boîte aux lettres et elle permettra l'inscription à l'auto-école pour le passage du permis de conduire, ainsi que pour les examens tel que le baccalauréat.

● Correspondant Midi Libre



Véronique TEMPIER

0613107461

Pour toute information que vous souhaiteriez faire paraître

Agenda

Tous les jeudis : **Marché sur l'esplanade à 16h**

Vacances scolaires : **Du 13 Février au 28 Février 2021**

Prochain Conseil Municipal : **Lundi 1^{er} Mars 2021**



N'hésitez pas à surfer sur le site du village : www.saintvincentdebarbeyrargues.fr

Pour tous nos échanges, pensez à nous communiquer :



votre adresse mail.

& suivez les actus du St Vincent sur le site internet

